



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 36

Pouvoirs : 10

Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUASTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. MARTIN, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

8 Indemnité Représentative du Logement (IRL) des instituteurs- revalorisation du taux - exercice 2025

■ Rapport de présentation :

Thierry BROCHOT, Adjoint

En application des lois Ferry du 30 octobre 1886 et du 19 juillet 1889, les communes sont tenues de loger les instituteurs attachés aux écoles publiques ou à défaut, de leur verser une Indemnité Représentative de Logement (IRL).

Depuis 1983, l'Etat compense aux communes cette charge obligatoire au moyen d'une Dotation Spéciale pour le logement des Instituteurs (DSI). Le montant de cette dotation est ajusté chaque année. Il vous est précisé que le montant unitaire de la DSI par instituteur logé en 2024 s'est élevé à 2 808,00 €.

Afin de permettre aux services de l'Etat d'arrêter le taux de revalorisation de l'IRL pour 2025 le conseil municipal doit émettre un avis sur le taux de progression à retenir, à savoir le taux prévisionnel d'évolution annuelle de l'indice des prix hors tabac, observé entre les mois de juin 2024 et juin 2025, communiqué par la Préfecture le 04 août 2025, est estimé à 1,00 %.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur ce taux de 1,00
Représentative de Logement (IRL) des instituteurs pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 060-216001743-20251016-08DEL_CM131025-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L212-5, D212-1 et suivants, R212-7 et suivants,
Vu la lettre circulaire de monsieur le Préfet de l'Oise en date du 04 août 2025 sollicitant l'avis du conseil municipal et proposant l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2025,
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 29 septembre 2025,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

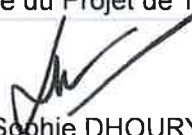
Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'émettre un avis favorable au taux de 1,00 % de revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) des instituteurs pour l'exercice 2025.

CREIL, le **16 OCT. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire


Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance


Jessica ELONGUERT